

AUTO-MOTO-ECOLE LES ARCADES

ZC - 85 rue Raymond Poincaré

54136 BOUXIERES-AUX-DAMES

Agrément : E160 540 003 0 - Siret : 819 028 291 00014 - N° Déclaration d'Activité : 44540355254

Objet : Demande de titre par l'établissement de conduite sur l'ANTS

Les documents peuvent-être scannés dans nos locaux afin d'une meilleure résolution et les bonnes caractéristiques pour la transmission à l'ANTS. Ils peuvent également être transmis par mail (automotoecolelesarcades@gmail.com) mais obligatoirement avec ces caractéristiques : Le document complet et en recto-verso ; en fichier pdf ; en couleurs ; 600 dpi minimum de résolution ; un document par fichier.

Nous vous rappelons que pour un traitement rapide de la demande de titre obtenu soit par formation ou par examen, il convient de fournir la totalité des documents en un seul rendez-vous. Sans la totalité, le secrétariat devra refuser les pièces pour un meilleur traitement du dossier. Effectivement, l'élève obtient soit une autorisation temporaire de circuler soit une interdiction sans le titre. Ci-dessous les pièces demandées :

- Un justificatif d'identité (recto-verso) du ou de la candidat(e) et celui du détenteur de l'autorité parentale si le ou la candidat(e) est un(e) mineur(e),
- Un permis de conduire (recto-verso) si le ou la candidat(e) passe un nouveau permis,
- Un justificatif de domicile (**facture** EDF ou téléphone, etc.) de moins de 6 mois et le justificatif d'identité (recto-verso) de l'hébergeur si le ou la candidat(e) ne peut pas fournir de justificatif de domicile à son nom et prénom. Les attestations de titulaire de contrat EDF ou documents similaires ne sont pas recevables par l'ANTS,
- Une Attestation d'hébergement (exemple en pièce jointe) si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom du ou de la candidat(e),
- Une plaquette photo numérique d'identité avec signature au format **E-Photo** (exemple en pièce jointe) chez un photographe ou à un photomaton devant être **Agréé ANTS**,
- Le résultat favorable de l'examen pratique téléchargeable sur le site RDV Permis en lien avec votre adresse mail ou l'Attestation de Formation signée par l'établissement et le ou la candidate,

AUTO-MOTO-ECOLE LES ARCADES

ZC - 85 rue Raymond Poincaré

54136 BOUXIERES-AUX-DAMES

Agrément : E160 540 003 0 - Siret : 819 028 291 00014 - N° Déclaration d'Activité : 44540355254

- Soit l'ASSR1 et ASSR2 mais obligatoirement l'ASSR2 pour les personnes nées à compter du 1^{er} janvier 1988, soit la photocopie de de l'ASR (renseignement et formation auprès du GRETA) pour les autres candidats (si pas de permis de conduire),
- Si le ou la candidat(e) est français(e) et âgé(e) de plus de 17 ans et de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption à la JDC par simple demande par mail (à l'adresse suivante : csn-nancy.jdc.fct@intradef.gouv.fr),
- Si le ou la candidat(e) est étranger(e), un justificatif de régularité du séjour ou si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...),
- Si nécessaire, le formulaire Cerfa n°14880*01 (avis médical pour problèmes de santé, suspension, annulation ou invalidation du permis de conduire),
- Pour une annulation ou invalidation du permis de conduire, les documents suivants remis ou imposés par la magistrature seront obligatoires : Décision d'**annulation** du **permis** et lettre de notification de la décision ; Résultats des examens biologiques s'ils sont demandés dans la lettre de notification ; Résultat de l'examen psychotechnique.

Une fois la totalité des documents en possession du secrétariat, il procédera à la demande en ligne avec l'élève ou son représentant pour valider les informations du dossier. Une fois la demande du titre terminée, l'établissement ne pourra plus intervenir sur le dossier transmis à l'ANTS, l'élève recevra la confirmation sur sa boîte mail déclarée, par ce biais il ou elle sera avertie à l'envoi ou d'une anomalie dans son dossier ANTS. Seul l'établissement sera en mesure de connaître les raisons et contactera l'élève afin de lui demander les nouvelles pièces nécessaires estimées par l'ANTS. C'est pourquoi, nous vous demandons d'être attentif aux documents demandés et à la réception de vos mails.

Merci de votre compréhension.

Le Secrétariat